

Solidarité avec les associations dissoutes ou menacées de dissolution !

Sans aucun respect pour la liberté d'expression, la liberté politique, ou la liberté d'association, l'État français sous l'autorité d'Emmanuel Macron s'enfoncé dans une logique dangereuse de dissolutions d'associations qui ne pensent pas comme lui.

Au lieu de défendre le droit des musulman-es de vivre en paix en France, le ministère de l'Intérieur français a demandé en novembre 2020 la dissolution du CCIF, organisation qui défendait le droit des musulman-es contre les discriminations dont ils se disaient victimes. Au lieu de lutter contre la violence policière qui, de plus en plus, s'érige en système, le ministère de l'Intérieur français a demandé le mois dernier la dissolution du collectif qui la dénonce dans la région nantaise, Nantes Révoltée, s'attaquant ainsi à la liberté de la presse.

Aujourd'hui, c'est la solidarité citoyenne en France avec les Palestinien-nes qui déplaît au gouvernement. Alors que l'État israélien bénéficie du soutien diplomatique, financier, universitaire ou militaire de la France, ainsi que celui de nombreuses organisations, il semblerait que pour le gouvernement français, le soutien à la Palestine de deux petites organisations de Toulouse et de Bordeaux, le Collectif Palestine Vaincra et le Comité Action Palestine, est de trop.

Au lieu de défendre le droit bafoué des Palestiniennes et des Palestiniens, au lieu d'aider les petites organisations françaises à exprimer leur solidarité avec un peuple opprimé, et plutôt que de critiquer de telles organisations, le ministère de l'Intérieur ne sait employer que la manière forte: dissoudre.

Comme nous le disions le mois dernier, nous savons que cette série est loin d'être terminée car nombreux sont les dossiers sur lesquels le gouvernement actuel est pris en faute. Qui sera le prochain sur la liste ?

Mais la criminalisation des mouvements sociaux ne fera pas disparaître les questions qu'ils soulèvent. Sans surprise, l'Union syndicale Solidaires partage les préoccupations de plusieurs de ces organisations, contre le racisme, contre la violence policière et pour la lutte légitime du peuple palestinien pour son autodétermination, et exprime sa solidarité pleine et entière avec les associations dissoutes ou menacées de dissolution

Au-delà de ces causes communes, l'Union syndicale Solidaires s'insurge contre le recours à la dissolution par un État autoritaire et anti-démocratique qui ne connaît plus le dialogue social et la liberté d'expression, sauf quand elle coïncide avec ses intérêts.